

## Surveillance de l'authenticité des huiles

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) prélève des échantillons d'huiles d'olive et d'autres huiles à prix élevé pour vérifier l'exactitude de leur représentation. L'échantillonnage est axé sur les parties réglementées ayant des antécédents de non-conformité pour représentation trompeuse ainsi que sur d'autres facteurs de risque (p. ex. l'origine du produit).

Les échantillons d'huile d'olive ont été analysés pour vérifier leur authenticité, ce qui comprend la falsification ou la substitution par des huiles moins chères (p. ex. soja, canola). La représentation trompeuse d'huile d'olive extra vierge ou vierge, plus chère, par dilution avec de l'huile d'olive vierge de qualité inférieure ou par ajout d'huile d'olive raffinée a également été vérifiée. Les échantillons ont été analysés en évaluant le profil des stérols et des acides gras ainsi que d'autres paramètres basés sur la norme du Conseil oléicole international (COI) et la Norme Codex pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive (CXS 33-1981). Les échantillons ont été jugés comme insatisfaisants lorsque des analyses révèlent la présence d'adultérant mélangés dans les huiles. Lorsqu'un échantillon est jugé insatisfaisant, il est considéré comme non conforme aux dispositions législatives pertinentes qui interdisent les déclarations trompeuses.

Les échantillons d'huiles à prix élevé ont été analysés pour déterminer si les profils d'acides gras et de stérols, ainsi que d'autres paramètres, satisfont à la norme établie pour ces huiles dans la Norme Codex pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999). Les mélanges d'huiles ou les huiles mélangées avec d'autres ingrédients tels que des arômes n'ont pas été échantillonnés. Lorsqu'un échantillon est jugé insatisfaisant, il est considéré comme non conforme aux dispositions législatives pertinentes qui interdisent les déclarations trompeuses.

Il est important de noter que l'échantillonnage est basé sur les facteurs de risque de non-conformité à différentes étapes du processus de commercialisation et pour différents types de produits. Les résultats ne sont pas représentatifs de la conformité globale du marché canadien.

Il est aussi important de noter que bien que la base de données comporte de l'information quant à l'origine des échantillons, des pratiques conduisant à la non-conformité peuvent s'être produites à divers points dans la chaîne d'approvisionnement par exemple: lors de la transformation, de l'emballage/ réemballage et par conséquent un résultat insatisfaisant n'est pas toujours révélateur d'un problème au lieu d'origine.

Les résultats de l'évaluation des échantillons sont présentés dans les différents ensembles de données comme ci-dessous :

S = Satisfactory / Satisfaisant

U-I = Unsatisfactory / Insatisfaisant

L'ACIA prend des mesures de suivi appropriées lorsque des échantillons sont insatisfaisants. Voir les renseignements complémentaires pour plus de détails sur

les activités de conformité et d'application de la loi.